



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/99

Assemblée générale de l'association syndicale libre des propriétaires de l'ensemble immobilier dénommé l'Aigle de Meaux situé à Lyon 6e, 98-100 rue Boileau - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/99 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DÉNOMMÉ L'AIGLE DE MEAUX SITUÉ À LYON 6E, 98-100 RUE BOILEAU - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

La Ville de Lyon est membre de l'Association syndicale libre des Propriétaires de l'ensemble immobilier dénommé l'Aigle de Meaux situé à Lyon 6^{ème}, 98-100 rue Boileau.

L'Association Syndicale Aigle de Meaux a pour but la gestion des équipements de chauffage communs à l'ensemble immobilier et la sécurité des personnes dans les locaux de l'ensemble immobilier, ne formant qu'un seul établissement recevant du public (ERP).

Cette association assure également la police des biens, la gestion des équipements communs et la répartition des dépenses d'entretien.

II- Modalités de représentation :

L'Assemblée générale de l'Association syndicale libre Aigle de Meaux se compose de tous les membres de l'association.

Chaque volume est représenté au sein de l'Assemblée générale par un seul représentant.

La Ville de Lyon en tant que propriétaire d'un volume au sein de cet ensemble immobilier est membre de droit de l'association et dispose d'un siège au sein de l'Assemblée générale.

Il est proposé au Conseil de pourvoir à la désignation du représentant de la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée générale de l'Association syndicale libre des Propriétaires de l'ensemble immobilier dénommé l'Aigle de Meaux.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association pris en date du 5 décembre 2012 ;

DELIBERE

1 - Madame Françoise BLANC est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'Association syndicale libre des Propriétaires de l'ensemble immobilier dénommé l'Aigle de Meaux situé à Lyon 6^{ème}, 98-100 rue Boileau.

2 - La représentante de la Ville de Lyon désignée par l'assemblée délibérante est autorisée à donner mandat à un agent de la Ville pour la représenter en cas d'absence.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET